



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 12/12/2024

DLB 2024/757

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 12 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Rencontres André SAMBUSSY - 53 Avenue Pierre Azéma - 34530 MONTAGNAC, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

**Date de la convocation :** 04/12/2024  
**Affichage de la convocation :** 04/12/2024

**Etaient Présents :**

André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Philippe BARON, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphane BOYER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Bernard ICHE, Caroline LEVANNIER, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgard SICARD, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Nathalie BASTOUL représentée par Marie-Aude SICARD, Jean BLANQUEFORT représenté par André BOUDET, Francis BOUTES représenté par Francine GERARD, Julie GARCIN SAUDO représentée par François CASTILLO, Vincent GAUDY représenté par Francis RICARTE.

**Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Claude BASTIER, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Gil GEORGERENS, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Alain MALRIC, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN BONET, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Gaby RUIZ, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Jean-Claude VITAL.

**Secrétaire de séance :**

Lionel PUCHE

**Objet :** Création de huit emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité.

Les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou pour un renfort temporaire dans les services.

En 2025, suite à l'acquisition du nouveau logiciel de facturation et de gestion des bacs, un travail de nettoyage des bases de données et de saisies est impératif avant et après la mise en service du logiciel. De plus la poursuite des évolutions de collecte (collectes en PAV, lavage des bacs, ...), l'ouverture de la déchèterie des Moulières et le fonctionnement des déchèteries, la communication de proximité qui découle de ces évolutions, génèrent des ressources supplémentaires.

Il convient ainsi de procéder à la **création de huit contrats**, non permanents, en surcroit d'activité aux services Prévention Proximité, Finances, Collecte, Déchèteries et Communication.

Les agents seront recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> juillet 2026 inclus.

Ils devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine administratif pour les uns et d'une expérience avec le public pour les autres.

Le Comité syndical, la présentation de Monsieur le Président entendu,

Après avoir délibéré à l'unanimité

## **APPROUVE**

La création de huit emplois non permanents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

- 4 contrats en surcroit d'activité pour le service des déchèteries,
- 1 contrat en surcroit d'activité pour le service finances pour la mise en place du nouveau logiciel de facturation,
- 1 contrat en surcroit d'activité pour le service prévention proximité pour la mise en place du nouveau logiciel de gestion des bacs,
- 2 contrats en surcroit d'activité pour le service collecte pour la mise en place du nettoyage des bacs.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> juillet 2026 inclus.

Ils devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine administratif et technique pour les uns et d'avoir une expérience avec le public pour les autres.

A temps complet, la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

**Le secrétaire de séance**



**Le Président,**



**Armand RIVIERE**  
PEZENAS - AGDE  
**SICTOM**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Nézignan l'Évêque, le 19/12/2024